

# Recherche publique vs recherche privée

Entièrement orientée vers l'innovation, seule perspective offerte à toute recherche, la LOPRI<sup>1</sup> mettrait sur pieds pour dynamiser la recherche privée deux grands ensembles de mesures. Le premier consiste à mettre la recherche publique au service des entreprises privées en compétition avec les entreprises US ou Japonaises. Le second est une liste de mesures réduisant les coûts d'investissements dans la recherche par le capital privé.

A aucun moment, une évaluation sérieuse des objectifs industriels et stratégiques des entreprises n'est évoquée comme préalable à l'aide. Dès lors qu'une entreprise annonce son intention de lancer une opération d'innovation elle est éligible aux multiples aides. Seulement dans le titre sur les *programmes mobilisateurs pour l'innovation industrielle* on trouve que ces programmes seraient fondés sur une *solide justification économique et sociale*. Mais le critère de cette justification est donné dans la suite même de cette phrase. Il suffit en fait que l'opération soit *« basée sur l'existence d'une demande avérée et sur l'intérêt d'acteurs privés à y participer »*. Autrement dit : la preuve que c'est socialement utile, c'est qu'une entreprise s'intéresse au sujet.

On ne cite d'ailleurs cette phrase que pour souligner que c'est la **seule** mention d'une telle préoccupation. Toute intervention du capital **privé dans la recherche** est **fondamentalement bonne**. Sans se préoccuper du devenir effectif des entreprises ainsi aidées, dans un monde où tout établissement coté en bourse peut être vendu du jour au lendemain, ni des impacts sociaux économiques, territoriaux, et environnementaux des innovations.

**Par ailleurs, aucune mesure d'évaluation sérieuse de la recherche privée et encore moins de ses innovations n'est annoncée : le marché en décidera.**

Le texte commence par la constatation de la trop faible part du privé dans l'effort national de recherche. On sait par exemple que les entreprises pharmaceutiques, par exemple, engagent plus de fonds dans le marketing que dans la recherche.

Le texte n'évoque pas cependant la raison de ce phénomène qui provient de la tradition française de donner à l'Etat la charge de tous les investissements de structures, que cela soit pour le rail ou pour la pensée technique. Le texte n'offre pas non plus d'autre rôle à l'innovation que la **compétition** sur de nouveaux marchés (géographiques ou de produits nouveaux). C'est-à-dire clairement, **battre les concurrents** aux produits français (?) européens (??)...

Les succès marquants de l'innovation européenne (train, production et distribution électriques, avionique, spatial...) résultent pourtant sans exception de **politiques de coopération** et d'investissement publics forts. Toutes opérations qui ont systématiquement violé la loi du marché. Là comme ailleurs, la réalité s'efface devant la loi des banques.

## I - Mesures à prendre dans la recherche publique

### A. Favoriser « le décroisement » entre les deux

Le terme partenariat recouvre les recherches menées « en commun » entre un laboratoire public et une agence privée. 1°) Tout projet doit être l'objet d'un accord en amont : c'est le but des fondations ou les labos publics viennent enregistrer les desiderata du privés qui s'imposent en tant que tels comme critères numéro 1. 2°) autoriser et favoriser les suppléments de salaires aux chercheurs et personnels fonctionnaires travaillant dans le privé (*certainement pas question que le privé investisse de vrais salaires dans ces conditions*) 3°) remboursement sous forme de dégrèvement fiscal le moindre investissement privé dans une fondation (90 % !), possibilité donnée aux entreprises d'attribuer une partie de ses impôts aux labos de son choix...

<sup>1</sup> LOPRI : Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de l'Innovation

## B. Créer les structures de gestion du partenariat

Il s'agit là de doter **toutes** les structures de partenariat (Génoplante, etc.) de statuts privés homogènes pour permettre *la grande souplesse de gestion*. Un GIP<sup>2</sup> pourra donc passer des **conventions** avec des EPST<sup>3</sup> ou des universités qui **livreront les moyens humains et matériels du public au privé**, bien au-delà des limites aujourd'hui définies par la comptabilité publique.

Cela pourra aller jusqu'à des laboratoires communs.

Un label « institut Carnot » est octroyé à des structures qui ont fait la preuve qu'elles pouvaient réaliser efficacement une démarche de recherche-innovation, de l'amont à l'aval. Ces instituts d'excellence dans le partenariat seront favorisés par des dotations supplémentaires.

## II - L'aide financière aux entreprises qui investissent dans l'innovation

Les entreprises sont invitées à passer à la caisse. Prévoir un grand portefeuille : l'Etat libéral sera généreux. A ce sujet, on peut dire que les résultats prévisibles ne seront pas différents des mesures déjà inventées depuis 15 ans. Sur cette base nous prévoyons que :

- l'impact sur le développement des innovations et des start-ups sera faible,
- le coût sera important, et même ça c'est nouveau, très, très important,
- enfin, quelques grands groupes seulement en tireront l'essentiel des profits sans aucun compte à rendre.

### A. Développer les jeunes entreprises technologiques

Pour cela, l'aide à la création d'entreprise est améliorée. La part de profits personnels que pourront en tirer les fonctionnaires impliqués sera augmentée, l'administration en sera facilitée. Les grandes entreprises ont des subventions pour aider à créer des start-up. L'Etat les favorisera dans l'accès aux marchés publics.

### B. Lancer de grands programmes mobilisateurs pour l'innovation

Il s'agit là d'une réminiscence des grands programmes des années 60 mais sans que le contexte soit le même. De fait, on commence par créer pour l'innovation un double de l'ANR<sup>4</sup>. Cette **agence de l'innovation industrielle** sous l'autorité du premier ministre gère les fonds que le gouvernement voudra donner aux entreprises pour faire des progrès techniques dans les créneaux du moment. Projets technologiques précis articulés avec (*comprendre compatibles ou, au sens du traité constitutionnel, soumis aux*) projets européens. Mais en 2006 et 2007 (seules années dont les comptes aient un sens vis à vis de cette loi...) ce double, **disposera de deux fois plus de moyens que l'ANR !**

### C. Créer des parcs de recherche à côté des PRES<sup>5</sup>

La boucle est bouclée : L'essentiel de la recherche fondamentale et précompétitive doit à terme se trouver dans quelques pôles régionaux de taille européenne. La gestion des parcs peut être laissée aux chambres de commerce, les communes doivent leur accorder des avantages fiscaux et autres facilités.

### D. Les entreprises sont aidées

Augmentation du Crédit Impôt recherche (*toujours aucune évaluation de son efficacité*) surtout pour les entreprises en partenariat avec le public, chaque docteur embauché rapportera deux fois son salaire (+ charges sociales + fonctionnement) en baisse *d'impôt* à l'employeur.

<sup>2</sup> GIP : Groupement d'Intérêt Public

<sup>3</sup> EPST : Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique

<sup>4</sup> ANR : Agence Nationale de la Recherche

<sup>5</sup> PRES : Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur